

BELFORT et le Territoire

ANNONCES LEGALES

francemarchés.com
Le plus grand marché public de France.

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Travaux

Territoire Habitat (OPH), 44 bis, rue Parant, BP 189, 90004 Belfort cedex, tél. 03.84.36.70.00 représenté par M. MOUGIN, directeur général lance une consultation en procédure adaptée conformément à l'article 28-I du CMP.

1. Objet de la consultation : rénovation réseaux eau chaude sanitaire de 33 logements situés 12-14-16, rue de Giromagny et 161, avenue Jean-Jaurès à 90000 Belfort (Prog. GR 2013 n° 8489).

2. Nombre et consistance des lots :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Les variantes sont autorisées.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : mars 2013.

Délai d'exécution : 6 mois compris 30 jours de période de préparation.

3. Retrait des dossiers : le dossier de consultation des entreprises est disponible par voie dématérialisée à l'adresse suivante : www.achatpublic.com ou sous format papier chez Territoire Habitat après demande par fax au 03.84.36.70.95 ou par courriel à servicemarchés@thgo.fr

4. Date limite de remise des offres : le mercredi 23 janvier 2013 à 16 h.

5. Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date de remise des offres.

6. Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

7. Renseignements :

- d'ordre technique : ENEBAT Thermique, Alain TURCHETTO, tél. 03.84.29.71.71 ;

- d'ordre administratif : service des marchés, Isabelle MUNOS, tél. 03.84.36.70.18.

8. Date d'envoi : vendredi 21 décembre 2012.

360596100

Mairie de Delle

AVIS D'ATTRIBUTION

Équipement de projection cinématographique

Date d'attribution : 10 octobre 2012.

Attributaire : Société CINEMECCANICA France, 93100 Montreuil.

Montant : 66.983,25 € HT avec options.

361149700

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché de travaux

Procédure adaptée

Identification de l'organisme qui passe le marché : CROUS de Besançon, service du patrimoine, 38, avenue de l'Observatoire, BP 31021, 25001 Besançon cedex 3, téléphone 03.81.48.46.28, fax 03.81.48.46.70, adresse mail : servicedupatrimoine@crous-besancon.fr

Maître d'œuvre : SETIB, 310, avenue René-Jacot, 25460 Etupes, tél. 03.81.35.17.66, adresse mail : contact@setib.com

Objet du marché : marché de travaux pour la création d'un réseau d'eau potable.

Lieu d'exécution : rue de l'Épitaphe, Besançon 25000.

L'avis implique un marché public.

Classification CPV : 45000000, code Nuts : FR43.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui.

Langue devant être utilisée : français.

Caractéristiques principales :

- 40 m de réseau d'eau potable ;

- 20 m² d'enrobés.

Référence du marché : réseaeau potable.

Type de marché de travaux : exécution.

Prestation divisée en lots : non.

Délai de validité des offres : 4 mois (à compter de la date limite de réception des offres).

Critères de jugement des offres : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- qualité technique de l'offre du candidat : 40 % ;

- prix : 60 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Justificatifs à produire par le candidat conformément aux articles 43, 44, 45, 46 du CMP : suivant règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : le 25 janvier 2013, à 12 h.

Retrait du dossier de consultation : le dossier sera envoyé après demande faite à l'attention de M^{me} CHANOIT, soit par fax au 03.81.48.46.70, soit par mail à servicedupatrimoine@crous-besancon.fr, soit par courrier au CROUS, service du Patrimoine, 38, avenue de l'Observatoire, BP 31021, 25001 Besançon cedex 3.

Toute demande de dossier arrivée pendant la période de congé du 31 décembre 2012 au 2 janvier 2013 ne pourra être traitée qu'à partir du 3 janvier 2013.

Le DCE est également téléchargeable sur le site

http://www.achatpublic.com

Renseignements d'ordre administratif : CROUS de Besançon, Mme CHANOIT, tél. 03.81.48.46.28, courriel : servicedupatrimoine@crous-besancon.fr

Renseignements d'ordre technique : SETIB, M^{me} COLIN, 310, rue Jacot, 25460 Etupes, tél. 03.81.35.17.66, fax 03.81.94.03.86, courriel : contact@setib.com

Adresse d'envoi des plis : CROUS de Besançon, service du patrimoine, 38, avenue de l'Observatoire, BP 31021, 25001 Besançon cedex 3 et sur

http://www.achatpublic.com

Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Besançon, 30, rue Nodier, 25000 Besançon, tél. 03.81.82.60.00, e-mail : greffe.ta-besancon@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : tribunal administratif de Besançon, 30, rue Charles-Nodier, 25000 Besançon, tél. 03.81.82.60.00, e-mail : greffe.ta-besancon@juradm.fr

Date d'envoi de l'avis à la publication : 21 décembre 2012.

360726400

La Caisse de Garantie de l'Immobilier, société de caution mutuelle, 89, rue de la Boétie, 75008 Paris, fait savoir que les garanties dont bénéficiait : M. Francis ANCELLE, ACCUEIL IMMOBILIER, 4, rue Georges-Koechlin, 90006 Belfort. Sociétaire n° 24106 C au titre des transactions sur immeubles et fonds de commerce depuis le 1^{er} décembre 2002 visée par la loi du 2 janvier 1970, prendra fin trois jours francs après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la Caisse de Garantie de l'Immobilier, dans les trois mois de cette insertion.

35944900

Commune de Florimont

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elaboration de la carte communale de Florimont

Par arrêté du 21 décembre 2012, le maire de Florimont a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour l'élaboration de sa carte commu-

nale.

M^{me} Anne-Marie HADIUK, domiciliée 9, rue de la Côte, 25260 Etouvans, retraitée de l'enseignement, a été désignée par le tribunal administratif de Besançon comme commissaire enquêteur. M. René BAILLY, domicilié 11, rue Claude-Monsieur, 90850 Essert, ingénieur divisionnaire des travaux publics d'Etat en retraite, a été désigné par le tribunal administratif de Besançon comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie du 14 janvier 2013 au 15 février 2013.

Le public pourra prendre connaissance des documents aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Florimont :

- le lundi 14 janvier 2013, de 15 h à 18 h ;

- le samedi 26 janvier 2013, de 9 h à 12 h ;

- le vendredi 15 février 2013, de 15 h à 18 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront

également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Florimont, 3, rue Principale, ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : mairie.de.florimont@wanadoo.fr

Aux termes de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, la carte communale pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal et par arrêté préfectoral.

L'évaluation environnementale dont a fait l'objet la carte communale, ainsi que l'avis émis sur le projet par la commission départementale de la consommation des espaces agricoles du Territoire de Belfort sont joints au dossier d'enquête publique mis à disposition du public en mairie.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être obtenues auprès de la commune de Florimont, ainsi que sur le site Internet à l'adresse suivante : www.florimont.fr

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Florimont et sur le site Internet pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Florimont, le 21 décembre 2012
Arlette ECABERT
Maire
360617400

« A la demande de EURL ABC IMMOBILIER, SEGAP, Coverholder at Lloyd's, en vertu du pouvoir de souscription accordés par certains souscripteurs du LLOYD'S, 8-10, rue Lamennais, 75008 Paris procède à la résiliation de la garantie financière LEGA104228 conformément aux articles 44, 45, 46, 47, 48 du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 fixant les conditions d'applications de la loi n° 70-9 du 02 janvier 1970 accordée à la société ABC IMMOBILIER, 38, faubourg de Montbéliard, 90000 Belfort, immatriculée au RCS de Belfort, sous le numéro 493 241 137.

Au titre des activités « Transaction sur immeubles et fonds de commerce » et « Gestion immobilière ».

Dans un délai de trois jours francs suivant la publication de la première parution.

Les créances visées à l'article 39 du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 fixant les conditions d'applications de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, devront être produites par le créancier dans un délai de trois mois à compter de la date de la formalité prévue ».

360723800



Préfet du Territoire de Belfort

AVIS

Protection du champ captant de Leval

Par arrêté n° 2012348-0003 du 13 décembre 2012, ont été déclarés d'utilité publique les travaux de prélèvement et de dérivation des eaux souterraines, l'instauration des périmètres de protection, et on été délivrées l'autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine pour la production et la distribution par un réseau public et l'autorisation au titre du Code de l'environnement.

Cet arrêté comportant toutes les prescriptions imposées au pétitionnaire sera affiché pendant une durée de deux mois en mairies de Leval et Petitefontaine. L'ensemble du dossier est consultable à la préfecture de Belfort, bureau de l'environnement et de l'urbanisme ainsi qu'en mairies de Leval et Petitefontaine pendant deux mois à compter de la publication de l'arrêté.

Pour le préfet et par délégation
le directeur
Patrick HENRIET
360916000

Pratique sur estrepublikain.fr

5 devis gratuits et sur mesure

Rubrique Devis Travaux

L'EST REPUBLICAIN Sm & Web

Lisez nos petites annonces classées

Culture Le Belfortain Gilbert Thomas signe son premier roman

Le style est l'homme même

GILBERT THOMAS est un amoureux de la langue française. Ce goût pour cette douce musique l'accompagne depuis qu'il est enfant. L'ancien électricien, qui a fait la majeure partie de sa carrière chez Bull à Belfort, a attendu l'heure de la retraite pour se lancer vraiment dans l'écriture. Nous avions signalé, en 2008, la sortie de son premier livre, un récit intitulé « L'enfant qui est en moi ». Quatre ans plus tard, l'autodidacte a franchi une nouvelle étape en signant un roman : « On se retrouvera... »

Il y a un côté vieille France dans le style de l'écrivain belfortain, une tonalité sans doute influencée par les auteurs du XIX^e s qui se manifeste par la structure très classique de ses phrases et une appétence évidente pour le vocabulaire. Il peut être surprenant de décou-



■ Il y a un côté vieille France dans le style de ce Belfortain attaché à la langue française. Photo Ph.P.

vrir des dialogues où les personnages s'expriment comme dans les romans de Balzac, mais Gilbert Thomas aime la précision et joue sa petite musique personnelle avec sincérité, sans trop se soucier de l'air du temps. « Le style est l'homme

même » disait Buffon. De ce point de vue, le Belfortain ne se trahit pas, tant il livre un texte à son image, ne sacrifiant rien à la tentation corruptrice de vouloir plaire. Au contraire, Gilbert Thomas joue sa partition sans dévier, avec authenticité, et nous le

voions progresser comme un artisan dont la main se ferait pièce après pièce dans un respect presque déférent pour cette noble matière qu'est la langue française.

Avec ce roman, l'auteur nous entraîne dans l'histoire de Rémi, un libraire de province tout à coup confronté au mystère de la réincarnation. Un sujet mystique qui inspirait Gilbert Thomas depuis un moment déjà.

« J'ai besoin d'écrire » dit-il, et nous comprenons qu'il n'en restera pas là. Déjà, son prochain livre est bien avancé. Le sillon a été formé et Gilbert Thomas paraît bien décidé à le creuser.

Philippe PIOT

« On se retrouvera... » de Gilbert Thomas, 7écrit, 391 p., 21,90 euros. Disponible en commande dans les librairies.

Gilbert Thomas a un site internet : www.gilberthomas.com

L'actualité municipale

Pôle de santé Belfort-sud

Le conseil municipal du 6 décembre a autorisé la signature des promesses de baux entre la mairie, propriétaire des lieux, et les acteurs médicaux qui vont faire vivre le pôle de santé pluridisciplinaire Belfort-sud. Ce nouveau pôle de santé, dont l'avant-projet a été adopté par les élus en mai dernier, s'installe dans les anciens locaux réhabilités de l'école Dreyfus-Schmidt aux Résidences.

Les acteurs de santé concernés sont l'AEPNS (association Agir ensemble pour notre santé), des infirmiers, des kinés, une sage-femme, un podologue, la Mutualité française et la Médecine du travail. À noter que la location sera consentie à titre gratuit à l'AEPNS et à la Mutualité française en vertu de leur mission d'intérêt général. Commentaire du maire Étienne Butzbach, ancien médecin social aux Résidences : « C'est réconfortant de voir que l'activité médicale va être maintenue dans ce quartier ».

Centre des congrès Atria

Les élus ont examiné le bi-

lan d'exploitation 2011 de la SOGECA (société de gestion des centres Atria) dont le contrat d'affermage a été reconduit pour huit ans l'an dernier. Le résultat financier enregistre une perte de 180.000 euros, à la charge de la SOGECA, l'organisation de banquets restant l'activité phare avec une part de 63 %. Bien que le nombre des manifestations ait progressé de 4,9 %, celui des journées-congressistes a baissé de 12,76 %.

Les élus ont pris acte de ce bilan et ont accepté de renoncer aux trois tarifs congrès (simple, médium et premium) imposés par le conseil en 2011. Explication du premier adjoint socialiste Bruno Kern, chargé des finances : « Cette tarification n'a pu être appliquée en raison d'une absence de demande ». Pour le MoDem, Christophe Grudler s'est abstenu en appelant à « un devoir de vigilance vis-à-vis de l'exploitant ». Quant à Jean-Marie Pheulpin (LO), il a voté contre en accusant le groupe Accor de « ne pas redistribuer ses bénéfices aux collectivités locales ou à ses salariés, mais aux seuls actionnaires ».

Politique

Meslot défend les chasseurs

Damien Meslot, député UMP du Territoire de Belfort et conseiller général, a saisi Yves Ackermann, président socialiste du conseil général, au sujet de la subvention départementale allouée aux chasseurs : « Je suis déçu par la faiblesse du montant au regard de l'ampleur des missions toujours plus nombreuses qui sont confiées aux chasseurs. Cette déception est d'autant plus grande que le président Ackermann s'était engagé personnellement lors d'une réunion avec le président national de la chasse à réviser à la hausse ce montant. Les chasseurs ont le sentiment que leurs efforts ne sont pas perçus à leur juste valeur alors que la fédération de chasse va entamer en 2013 la révision du schéma départemental de gestion cynégétique ».

Nouveau bureau pour Résistance citoyenne

Le conseil d'administration de Résistance citoyenne a procédé à une réorganisation de son bureau exécutif. Il se compose de Mustapha Lounès (président), de Bouabdallah Kiouas (secrétaire général) et de Bachir Bouhmadou (secrétaire général adjoint).

Butzbach et le marketing agressif

Étienne Butzbach, maire socialiste de Belfort, a convenu que « le côté agressif du marketing d'Optymo avait marqué des points », à l'occasion du conseil syndical du SMTC (syndicat mixte des transports en commun) présidé par le MRC Christian Proust. Et a fait preuve d'autocritique : « À partir du moment où on est dans le cœur de cible, à savoir le développement du transport en commun, cela ne me crée pas de souci. Au sein de la mairie, il nous manque sans doute cette volonté de convaincre ».

Protection sociale à la mairie : la gauche divisée

À l'occasion du conseil municipal du 6 décembre, les élus communistes et de Lutte ouvrière ont voté contre la participation financière de la Ville à la protection sociale complémentaire de ses agents. Maurice Schwartz, adjoint au maire chargé du personnel municipal, a fait approuver une contribution municipale de 137.000 euros pour l'année 2013, dans le cadre d'une participation aux contrats labellisés couvrant le risque santé. Dans ce cadre, il a également fait approuver une participation mensuelle de 18 euros pour les agents dont l'indice majoré est inférieur à 350, de 15 euros pour ceux dont l'indice majoré est compris entre 350 et 450, et de 14 euros pour ceux dont l'indice est supérieur à 450, en précisant que cette participation sera versée aux organismes labellisés et viendra en déduction de la cotisation due par l'agent. Pour les élus communistes, cette mesure va concrètement « impacter le revenu de certains agents d'environ 180 euros chaque année », l'aide variant en fonction des familles et des contrats. Jean-Marie Pheulpin (LO) considère que « l'on veut diminuer la participation de ceux qui sont à la Mutame pour donner un peu à tout le monde ». Conclusion du maire socialiste Étienne Butzbach : « Même si celui-ci est une cote mal taillée, le système précédent n'était pas égalitaire ».

Talents des cités

Le conseil municipal a décidé de soutenir ce concours, à hauteur de 1.000 euros. Créé en 2002 sous l'impulsion du ministère de la ville, des boutiques de gestion (renommées BGE) et des réseaux Jeunesse et Sports, il a pour but de valoriser les initiatives des jeunes issus des quartiers sensibles.

Espaces extérieurs Néolia

Les élus ont approuvé la signature d'une convention entre la mairie et l'organisme leueur Néolia pour l'entretien des espaces verts. Elle fait logiquement suite à la convention d'entretien qui lie la Ville et Territoire Habitat depuis 2000 et au partenariat engagé avec Néolia sur la mise à niveau de la rue Lescot en 2010. Cette année, trois espaces ont fait l'objet de ce rapprochement : 20-22 rue du Vieil-Armand, 31-33 rue du Barcot et 28-30 rue Ambroise-Croizat.

Subvention à Inser'Vêt

Le conseil municipal a voté une subvention de 15.000 euros au chantier d'insertion Inser'Vêt dans le

cadre de l'installation de ses services administratifs 3 rue de Soissons dans les locaux de l'ancien CFA Alstom mis à disposition par le conseil général. Inser'Vêt, qui emploie désormais 52 personnes dans ses activités de broderie, couture et rénovation de meubles (18 salariés en 2001), va également ouvrir un second magasin à la ZAC du bois de l'Arsoit à Valdoie. Les locaux historiques de la rue Saint-Antoine sont maintenus avec l'espace vente et l'atelier couture-broderie.

Bibliothèque : automatisation du prêt

Les élus ont approuvé le projet d'automatisation de la bibliothèque des 4 As pour un coût prévisionnel de près de 45.000 euros et avec une participation de l'État. L'automatisation permettra de gagner chaque jour l'équivalent d'un temps plein et demi et d'utiliser ce temps pour des actions auprès du public scolaire. Une boîte de retour permettra aux usagers de rendre leurs documents quand la bibliothèque est fermée. **F.Z.**

ASMB pétanque

La coupe de Noël par 22



■ Une belle compétition remportée par Francis Pourchot. Photo ER

La coupe de Noël, concours organisé par l'ASMB Pétanque et réservé aux joueurs du club, a réuni 22 triplettes soit 66 joueurs, au boulo-drome de Belfort. Une réunion désormais traditionnelle qui se tient chaque année et fait suite à celle de l'ASMB Boules Lyonnaises. La compétition se jouait en trois parties à la mêlée (avec changement d'équipiers), en une seule journée. Les participants étaient classés par points en fonction des parties gagnées ou perdues.

Les cinq premiers recevaient des récompenses.

Francis Pourchot remporte le concours avec trois victoires et 26 points, devant Jean-Marie Gueniat, qui termine à un point du vainqueur. Prochain rendez-vous, la finale du concours vétérans au mois de mars 2013. À la fin de la compétition, un repas a réuni tous les convives dans l'arrière-salle du bar, avec au service de chacun, la toujours jeune et inamovible Paulette Vauthier.

Résultats : 1. Francis Pourchot, 3 v., +26 ; 2. Jean-Marie Gueniat, 3 v., +25 ; 3. Christophe Plançon, 3 v., +21 ; 4. Henri Fradin, 3 v., +18 ; 5. Jésus Hernandez, 3 v., +18.